

Conseil communal séance n° 2023/06 du 17 juillet 2023

Présences	Marc Lies, bourgmestre, Diane Adehm, Claude Lamberty, Guy Wester, échevins, Georges Beck, Stephen De Ron, Myriam Feyder, Mathis Godefroid, Carole Goerens, Anne Huberty, Marie-Lyne Keller, Robert Leven, Henri Pleimling, Christiane Streef, Jean Theis, Pit Zahlen, conseillers, Jérôme Britz, secrétaire
Absences	Rita Velazquez, conseiller (excusée)

Séance publique :

Point 1 : Approbation du tableau de préséance

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'arrêter le tableau de préséance des membres du conseil communal :

Nom	Date de la 1 ^{re} assermentation	Suffrages
Marc Lies	04.01.2000	
Diane Adehm	23.11.2005	
Jean Theis	27.04.2007	
Claude Lamberty	24.11.2008	
Robert Leven	13.02.2009	
Georges Beck	21.11.2011	
Rita Velazquez-Lunghi	02.12.2013	
Guy Wester	04.04.2014	
Myriam Feyder	16.09.2016	
Anne Huberty	20.11.2017	
Marie-Lyne Keller	20.11.2017	
Carole Goerens	20.11.2017	
Henri Pleimling	20.11.2017	
Pit Zahlen	17.07.2023	2216
Stephen De Ron	17.07.2023	1486
Christiane Streef	17.07.2023	1306
Mathis Godefroid	17.07.2023	598

Point 2 : Déclaration d'intention du collège des bourgmestre et échevins

Le conseil communal prend connaissance de la déclaration du collège des bourgmestre et échevins.

Point 3 :

a) Adaptation des indemnités du bourgmestre et des échevins ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de fixer les indemnités du bourgmestre et des échevins à partir du 1^{er} août 2023 comme suit :

- indemnité mensuelle du bourgmestre : 316,80 € N.I. 100 ;

- indemnité mensuelle de chacun des échevins : 212,30 € N.I. 100.

b) Fixation des jetons de présence à accorder aux membres du conseil communal ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil communal pour l'assistance aux séances du conseil à 17,89 € N.I. 100 à partir du 1^{er} août 2023.

c) Fixation des jetons de présence à accorder aux membres des commissions consultatives;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux membres des commissions consultatives pour l'assistance aux séances des commissions consultatives à partir du 1^{er} octobre 2023 comme suit :

- président / secrétaire: 14,65 € N.I. 100 ;
- membres / experts : 13,03 € N.I. 100..

Point 4 : Fixation de la répartition du supplément de congé politique :

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de fixer la répartition du supplément de congé politique prévu à l'article 3bis du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestre, échevins et conseillers communaux comme suit :

- Madame Diane Adehm, échevin : 3 heures hebdomadaires supplémentaires de congé politique ;
- Monsieur Claude Lamberty, échevin : 3 heures hebdomadaires supplémentaires de congé politique ;
- Monsieur Guy Wester, échevin : 3 heures hebdomadaires supplémentaires de congé politique.

Point 5 : Propriétés immobilières :

a) Approbation d'une convention - Constitution de servitude - Creos Luxembourg s.a.;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver la constitution de servitude numéro 494/2023 dressée par Maître Sandy Dostert, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 26 juin 2023 entre la société Creos Luxembourg s.a., d'une part, et l'administration communale de Hesperange, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, d'autre part, accordant à la société Creos Luxembourg s.a. des droits de servitude à charge des terrains sis à Hesperange, inscrit au cadastre de la commune de Hesperange comme suit :

Section	Numéro cadastral	Lieu-dit	Contenance
A de Hesperange	496/3140	« auf Holleschberg »	1ha 15 ares 27 ca
A de Hesperange	499/5644	« auf Holleschberg »	41 ares 70 ca

b) Approbation d'un compromis de vente – JMK s.à.r.l.;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le compromis de vente signé en date du 31 mai 2023 entre l'administration communale de Hesperange, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, comme partie acquéreuse, d'une part, et la société JMK s.à.r.l., représentée par Monsieur Jean-Marie Kontz, gérant unique, comme partie venderesse, d'autre part.

Acquisition d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit :

Commune de Hesperange, section A de Hesperange :

Numéro cadastral 756/5799, lieu-dit « im Gehr », d'une contenance de 36 ares 90 centiares ;

Le prix d'acquisition s'élève à 350 550,00 €.

c) Approbation d'un avenant au contrat de mise à disposition d'un logement;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver un contrat de mise à disposition et d'utilisation pour un logement social et six avenants de contrat de mise à disposition et d'utilisation pour un logement social de l'administration communale de Hesperange.

Point 6 : Finances:

a) Approbation des tarifs aux classes de mer, de nature et de neige;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de fixer les tarifs de participation relatifs aux voyages scolaires pour les parents comme suit :

Classe nature ou de mer :	15,00 € par jour
Classe de neige :	20,00 € par jour.

b) Approbation de titres de recette ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver les titres de recette suivant:

Exercice	Article – numéro titre	Date	Montant (en €)
2023	2/120/748391/99001-3	20.06.2023	9 796,45
2023	2/180/755220/99001-3	20.06.2023	58 750,00
2023	2/120/748800/99001-14	20.06.2023	1 500,00
2023	2/120/748800/99001-15	20.06.2023	2 935,28
2023	2/140/748800/99001-4	20.06.2023	2 067,97

Point 7 : Urbanisme :

a) Projet de modification ponctuelle numéro 6 – secteur Howald 11 (HW-11)| MIX-u « Bruyères et Joncs » - procédure allégée;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'adopter la proposition de modification ponctuelle numéro 6 du plan d'aménagement particulier « quartier existant » concernant le secteur Howald 11 (HW-11)| MIX-u « Bruyères et Joncs » présentée par le bureau « Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner » de Luxembourg pour le compte de l'administration communale de Hesperange.

b) Rectification de limites de fonds sis à Alzingen au lieu-dit « Rue Josy Haendel »;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le projet de rectification de limites de fonds des parcelles inscrites au cadastre comme suit :

Commune de Hesperange, section C d'Alzingen

Numéro 1138/3817, lieu-dit « Rue Josy Haendel », place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 4 a 60 ca ;

Numéro 1149, lieu-dit « In der Hundsbrueck », pré, contenant 27 a 70 ca ;

Numéro 1150, lieu-dit « In der Hundsbrueck », pré, contenant 39 a 30 ca ;

et faisant l'objet du plan de référence A1901ZT-224-101_rct-lim (230505) dressé le 5 mai 2023 par l'architecte Martin Solana.



Point 8 : Avis relatif au projet de création d'une concession de pharmacie supplémentaire

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'émettre un avis favorable relatif au projet de création d'une concession de pharmacie supplémentaire au niveau de la commune de Hesperange.

Point 9 : Règlement général de la circulation ;

a) Modifications à durée indéterminée :

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de compléter au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Pierre Flammang à Alzingen** par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
5/2/6	stationnement interdit, livraisons	- vis-à-vis des maisons 5 et 7 (du lundi au dimanche)	 Le signal est un cercle bleu avec une bordure rouge et une barre rouge diagonale. En dessous, un rectangle blanc indique les jours ouvrables : lundi - samedi, 07.00 - 10.00h.
5/7/1	arrêt d'autobus	- vis-à-vis des maisons 9 et 11	 Le signal est un rectangle bleu avec un pictogramme blanc d'un autobus.

b) Modifications à durée déterminée:

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de confirmer les règlements de circulation temporaires édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins suivants :

Date du règlement	Référence	Objet
12.06.2023	2023/20a1	Fentange, rue Armand Rausch
19.06.2023	2023/21a1	Howald, rue des Scillas
19.06.2023	2023/21a2	Howald, rue des Scillas
19.06.2023	2023/21a4	Hesperange, route de Thionville
19.06.2023	2023/21a6	Hesperange, rue d'Itzig
19.06.2023	2023/21a15	Howald, rue Eugène Welter
26.06.2023	2023/22a1	Howald, rue Rangwee
26.06.2023	2023/22a4	Howald, rue Théodore Gillen
26.06.2023	2023/22a6	Itzig, rue de Hesperange
26.06.2023	2023/22a11	Howald, rue des Bruyères
26.06.2023	2023/22a12	Howald, Rangwee/rue du 9 mai 1944
03.07.2023	2023/23a2	Alzingen, rue de Roeser
03.07.2023	2023/23a4	Fentange, rue de Bettembourg
03.07.2023	2023/23a5	Howald, rue de l'Hermitage
10.07.2023	2023/24a1	Itzig, im Bongert
10.07.2023	2023/23a4	Hesperange, route de Thionville
10.07.2023	2023/23a5	Fentange, rue de Bettembourg
10.07.2023	2023/23a7	Itzig, Gantenbeismillen
10.07.2023	2023/23a8	Fentange, rue Victor Feyder

Point 10 : Approbation de subventions extraordinaires

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'allouer une subvention extraordinaire de 200,00 € à l'association « natur&mwelt – Centre de soins pour la faune sauvage a.s.b.l. ».

Point 11 : Concessions de cimetièrre

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver neuf concessions de cimetièrre :

Point 12 : Questions émanant des conseillers

Question présentée par Madame Carole Goerens, déi gréng, relative aux mesures d'apaisement du trafic prévues dans la rue Ernest Beres à Howald.

Il y a quelques mois un projet a été élaboré pour apaiser le trafic dans la rue Ernest Beres au niveau notamment de la plaine de jeux.

Ce projet a été présenté au grand public dans le "de Buet" N53/03/2023.

Alors que le but de cet aménagement doit être d'améliorer aussi bien la qualité de vie des gens habitant dans cette rue (moins de bruit du aux voitures qui roulent vite) que la sécurité des personnes qui y circulent à pied ou en vélo (notamment des enfants), le projet a suscité le mécontentement de beaucoup de citoyens habitant à cet endroit.

En effet en date du 21.06.2023 une pétition, signée par 90 personnes, a été déposée à la commune dans le but de revoir le projet voir de le stopper tout court.

- Au départ, quel fut l'élément déclencheur qui a fait qu'un projet soit élaboré pour cet endroit précisément ?

- Est-ce que le collègè échevinal a rencontré les initiateurs de cette pétition, ou si non, pourquoi pas? En effet le nombre de signataires est non-négligeable et ces personnes devraient être le mieux placées pour juger des problèmes de circulation au quotidien dans leur rue.

- Est-ce que suite à cette pétition des changements ont déjà été prévus?

Réponse de M. Georges Beck, conseiller :

A partir de juillet 2021, nous avons reçu de plus en plus de réclamations de la part des habitants par rapport à la vitesse avant tout. En outre, l'administration communale a reçu deux courriels de familles concernées par la sécurité de leurs enfants. Nous avons donc réagi aussitôt.

Dans un premier temps, le radar de la commune y a été installé pendant une semaine et, sur la base de ces résultats, il a été décidé au mois d'octobre de mettre en place des mesures de ralentissement.

C'est donc au mois de février 2022, qu'un "coussin berlinois" a été installé, une mesure rapide et efficace, mais ayant ses inconvénients aussi.

Les riverains habitant à proximité immédiate de cette élévation qu'est le "coussin berlinois" ont été informés de cette installation. Il s'agissait d'une mesure rapide et limitée dans le temps avant l'élaboration d'un meilleur concept.

Comme il ne suffit malheureusement pas d'installer un panneau de signalisation pour que les automobilistes réduisent leur vitesse, il est indispensable de recourir à des mesures de construction (p. ex. une chicane), avec les désagréments que cela implique.

En octobre 2022, a été présenté le projet de construction d'une chicane et de rétrécissement d'une partie de la route. Dans ce projet, la haie le long de l'aire de jeux aurait dû être déplacée pour permettre la construction d'un trottoir.

Après la présentation du projet dans le « Buet » communal, la commune a reçu une lettre d'une famille du quartier pour lui faire part de ses inquiétudes. Après une rencontre sur place avec quelques résidents, il a été convenu de revoir le projet.

Fin mai 2023, une pétition a été lancée dans le but de réviser ou même d'arrêter ce projet de construction.

Suite à cette pétition, le collège échevinal a décidé de stopper ce projet, bien qu'il aurait été utile pour ralentir le trafic dans cette rue et pour pouvoir enlever les "coussins berlinois" initialement prévus comme solution provisoire.

Réponse de M. Claude Lamberty, échevin :

Claude Lamberty souligne qu'à l'avenir des projets de construction seront élaborés dans toutes les localités, en collaboration avec les citoyens, afin de garantir la sécurité des enfants et des passants.

Point 13 : Divers : affaires courantes et communications

Néant

Séance à huis clos :

Point 14 : Affaires de personnel

a) Prolongation du service provisoire d'un fonctionnaire communal;

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.

b) Prolongation du service provisoire d'un fonctionnaire communal;

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.